



## VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER DE LA COMMUNE DE METZERESCHE

**Visite sur place uniquement**

**Dimanche 31 Août et samedi 6 Septembre 2025 de 10h à 12h.**



Photo Non Contractuelle

**Nature du bien :** Bien immobilier communal cadastré en Section 4 - Parcelle 129 (3ares et 43 centiares) appartenant au domaine privé de la Commune de METZERESCHE. Les murs (hors façade avant et arrière) sont mitoyens.

**Adresse du bien :** 12b rue de l'Eglise à 57920 METZERESCHE.

**Situation du bien :** Libre de suite et vendu en l'état, viabilisé (Eaux Pluviales, usées, Electricité, Fibre, compteur d'eau), dispose d'un étage – Plancher bois, un cabanon en fibro-ciment démontable à l'arrière et un jardin avec sortie sur une servitude communale pédestre de 1m.

**Urbanisme du Bien :** Situé en zone UA et soumis à la règlementation du PLU, cet espace pourra accueillir un logement compte tenu du volume qui le compose. Un Certificat d'urbanisme est en cours d'instruction auprès du SIAU CCCE de Cattenom.

**Le Prix de Vente ferme fixé par la Commune de Metzèresche est de 98 000€ (hors frais de notaire et frais annexes).**

**Particularités :** Ce bien est équipé d'une porte sectionnelle récente (avec télécommandes), d'une fenêtre PVC en façade avant neuve, d'une porte de sécurité métallique renforcée à l'arrière. Le bien est pourvu d'un compteur électrique LINKY, de la Fibre. La commune a également connecté les eaux pluviales de la toiture arrière au réseau unitaire.



- En termes d'urbanisme, l'acquéreur aura la possibilité de rehausser le bâti à hauteur du voisin de droite lorsque l'on est face au bien, en rue de l'église. De plus, le futur acquéreur se verra dans l'obligation, en cas de transformation du bien en logement, d'aménager une place de parking à l'intérieur du bien.
- Concernant les exigences réglementaires, les diagnostics : Amiante, Plomb... ont été réalisés et seront transmises à chaque candidat qui se sera fait connaître préalablement au secrétariat de la Mairie ([secretariat@metzeresche.fr](mailto:secretariat@metzeresche.fr)).
- La Commune précise qu'il n'y a pas de litige entre elle, et les riverains du 12 et 14 rue de l'église.
- La vente de ce bien se fera via un tirage au sort en présence des candidats et d'un huissier de justice mandaté par la Commune. Une invitation nominative sera envoyée à tous les candidats.

**Acte de Candidature :** Tout candidat souhaitant acquérir ce bien immobilier devra préalablement contacter le secrétariat par mail obligatoirement à [secretariat@metzeresche.fr](mailto:secretariat@metzeresche.fr), qui transmettra, un dossier contenant toutes les pièces à joindre impérativement. Tout candidat devra accompagné sa candidature d'une attestation bancaire garantissant de sa solvabilité (recours à un financement par emprunt ou disposant d'un apport personnel du montant attendu), établie et certifiée à hauteur de 98 000€.

⇒ Etant précisé que ces données personnelles et confidentielles seront transmises à réception au Notaire Me Hartenstein en charge du dossier.

### **Modalités de la Vente par Tirage au Sort**

Lorsque les dossiers de candidature seront réceptionnés et validés par la Commune en collaboration avec Me Hartenstein, un courrier type et un mail (*demandant au candidat retenu d'en accuser réception*) de bonne réception et, validation du dossier seront envoyés par la Collectivité au candidat.

A compter du 01.10.2025 – 12h, les candidatures seront closes définitivement.

Le Maire fixera une réunion de conseil municipal le 02.10.2025 à 19h en salle du conseil municipal au 3 rue de la Fontaine à Metzèresche pour effectuer en séance, le tirage au sort en présence impérative et obligatoire des candidats dûment validés et d'un huissier de justice. Toutefois, en cas d'absence, une représentation sera possible en précisant les coordonnées du représentant en amont du tirage au sort aux représentants de la collectivité.

Une urne et des bulletins de même taille avec les coordonnées des candidats seront disposés sur une table prévue à cet effet.

Un élu procédera au pliage devant l'ensemble des candidats des bulletins et les disposera dans cette urne.

Une personne issue du Conseil Municipal sera désignée pour effectuer le tirage au sort et sortir 1 bulletin de l'urne qui correspondra obligatoirement aux coordonnées d'un candidat dûment validé. A l'issue du tirage au sort, une délibération sera prise immédiatement en séance du conseil municipal pour acter le candidat retenu.

L'acquéreur tiré au sort, disposera encore d'un délai de rétractation de 10 jours, après l'envoi du compromis de vente rédigé par Me Hartenstein, notaire à Metzervisse. S'en suivra l'élaboration de l'acte authentique et toutes les vérifications nécessaires à la bonne réalisation de cette cession.

En cas d'impossibilité de paiement comptant, le candidat ayant remporté le tirage au sort sera évincé et un nouveau tirage au sort aura lieu après une convocation préalable des candidats non retenu lors du 1<sup>er</sup> tirage le 2.10.2025.

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE



MAIRIE DE METZERESCHE

Cette transparence doit permettre de garantir à chaque candidat les mêmes droits et chances dans le processus de vente et, qu'il n'y aura aucun passe-droit d'accordé ou une préférence attribuée à tel ou tel candidat.

La délibération fixant les conditions sera affichée sur le bien, mise en ligne sur les canaux de communication identifiés dans celle-ci. Elle a été préalablement validée par l'étude notariale de Me Hartenstein à Metzervisse.

Commune	Adresse/Lieu-dit	Section	Parcelle n°	Contenance (m <sup>2</sup> )	Nature
Metzeresche	12b rue de l'Eglise	4	129	343	renise
Total				343	
Nb de parcelle(s) :				1	



**Photos Non Contractuelles**

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE



MAIRIE DE METZERESCHE



**Photos Non Contractuelles**